

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Pôle Assemblées et Affaires Juridiques
☎ 02 38 79 33 81
☎ 02 38 79 33 95

DECISION N° 2023-02

Le Conseiller Départemental Maire de Saint Jean de La Ruelle

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22

Vu la réglementation des Marchés Publics

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 en ce qu'elle donne délégation à Monsieur le Maire pour toute la durée du mandat pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, sans limite de montant, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

DECIDE

Article 1 : Un marché à procédure adaptée est passé, concernant :

Mission d'infogérance pour la gestion, le suivi et la mise en recouvrement de la taxe locale de publicité extérieure (TLPE)

Marché n°22SJ15, attribué à la société GESTION PARC AFFICHAGE COMMUNES, sise 270 boulevard Georges Clémenceau, 59700 Marcq en Baroeul, avec un taux de 6% calculé sur le montant des recettes dégagées par les produits liés à la TLPE sur l'année n-1 (soit à titre indicatif, pour un montant de 8 860, 38 € annuel sur une base de 147 673 € - année 2021).

Durée du marché : La durée du marché est fixée à 1 an du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023. Le marché est reconductible 3 fois 1 an de manière tacite et s'achèvera donc au plus tard le 31 décembre 2026.

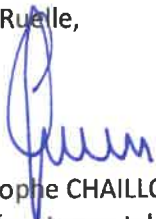
Article 2 : Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Article 3 : Une ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre
- Monsieur le Trésorier - Trésorerie d'Orléans Municipale et Métropole

Fait à Saint Jean de la Ruelle,
Le 3 janvier 2023




Christophe CHAILLOU
Conseiller Départemental du Loiret
Maire de Saint Jean de la Ruelle